



No de résolution ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le lundi, 8 juillet 2019 à 19 h 00 à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5 : Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 32 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le Maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

Bons coups du mois

La Ville de Danville honore les récipiendaires de la médaille de bronze en curling lors des Jeux du Québec 2019 et leur entraîneur, monsieur Ricky Bushey.

Les récipiendaires sont des jeunes qui s'entraînent à Danville au Club de curling et qui représentent dignement la Ville de Danville.

Les récipiendaires sont :

- Aidan Lodge
- Joshua Charron
- Brayden Bilodeau
- Brad Patterson
- Logan Côté

Un certificat est également remis à leur entraîneur, monsieur Ricky Bushey pour son implication et son dévouement pour faire connaître ce sport et le transmettre aux générations futures.

214-2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT l'ajout recommandé du point 6.4 – MTQ – Appui;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point 6.4 intitulé : MTQ – Appui.



No de résolution ou annotation

L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS : Club de Curling de Danville – 3^e place – Jeux du Québec 2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juin 2019 **Annexe 2.1**

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

- 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 5 juillet 2019
- 3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 5 juillet 2019
- 3.3 Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier – Report en août
- 3.4 Dépôt du rapport de suivi budgétaire au 30 juin 2019
- 3.5 Programme d'aide à la voirie locale – Octroi d'une aide financière
- 3.6 Hockey mineur et patinage – Tarifs 2019-2020 – Adoption
- 3.7 Fête des générations – Budget – Autorisation
- 3.8 Fête de la St-Jean-Baptiste – Rapport financier – Dépôt
- 3.9 VIVACO – Demande de crédit – Autorisation

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 MRC des Sources – Gestion des archives – Position de la Ville de Danville
Annexe 4.1

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Urbaniste – Embauche
- 5.2 Convention collective des employés municipaux – Lettre d'entente – Autorisation de signature
Annexe 5.2

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Opérateur en traitement des eaux – Formation – Autorisation
- 6.2 Pont Craig – Ouverture – Annonce
- 6.3 Énergir – Suivi de la rencontre tenue à la MRC des Sources
- 6.4 MTQ - Appui

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- 7.1 Rapport des permis émis – Juin 2019
- 7.2 Règlement numéro 198-2019 modifiant le règlement de zonage pour ajouter l'usage industrie lourde sur le lot 4 079 639 – Avis de motion
- 7.3 Règlement numéro 198-2019 modifiant le règlement de zonage pour ajouter l'usage industrie lourde sur le lot 4 079 639 – Adoption du 1^{er} projet de règlement
- 7.4 106-108, rue Water – Vétusté du bâtiment – Octroi de mandat d'expertise
- 7.5 237, rue Water – Vétusté du bâtiment – Octroi de mandat d'expertise
- 7.6 Arbre-évolution – Dépôt d'un projet – Autorisation
- 7.7 Gaétan Nadeau – Demande de vérification d'un droit – Avis de la CPTAQ – Information
- 7.8 Lot 4 835 597 – Avis d'intention de projet

8.0 SERVICE INCENDIE

- 8.1 Artificier – Formation – Autorisation
- 8.2 Schéma de couverture de risques – Approbation
- 8.3 Permis de brûlage – Directive – Adoption

9.0 DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Club des Bons amis – Travaux – Autorisation
- 9.2 Club d'avions téléguidés – Événement – Autorisation et dispense de services
- 9.3 Festival des Gourmands – Invitation à participer au défilé
- 9.4 Table de concertation des aînés des Sources – Calendrier répertoire – Soutien financier
- 9.5 CSSS des Sources – Vins et fromage – 26 octobre – Invitation
- 9.6 Cahier spécial Asbestos et sa région – Participation

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

10.0 CORRESPONDANCE

- 10.1 Village-Relais – 9^e congrès – Remerciements
- 10.2 Bulletin Le Réseau – Les arts et la ville – Bulletin spécial du 27 juin 2019
Annexe 10.2
- 10.3 MSSS – Journées du bruit environnemental – Invitation – 12 et 13 novembre 2019
- 10.4 Fleurons du Québec – Veille phytosanitaire – 3 juillet 2019
- 10.5 Bulletin Culture Estrie – Juin et juillet 2019
- 10.6 MRC des Sources – Résumé des décisions et information – Séance du 26 juin 2019
- 10.7 Table enfance-jeunesse – Rencontre de planification stratégique – 20 septembre 2019 de 8h30 à 14h30



No de résolution ou annotation

- 10.8 PRIMEAU – Rues Stanley, Brochu, Henry – Refus d'admissibilité
10.9 TECQ 2019-2022 – Lancement du programme
10.10 MAMH – Gestion des zones inondables – Information
10.11 RECYC-Québec – Rapport du programme de compensation – Approbation

Annexe 10.11

- 10.12 Therrien Couture – Suivi de la Cour municipale du 11 juin 2019
10.13 Centre récréatif d'Asbestos – États financiers 2018-2019 – Dépôt
10.14 Colis-Suspect – Aide-mémoire

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

- 11.1 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne
11.2 Rapport de monsieur Simon Chênevert
11.3 Rapport de monsieur Daniel Pitre
11.4 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche

12.0 VARIA

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 13.1 Assemblée préparatoire du Conseil : 7 août 2019 à 19 heures (séance privée)
13.2 Prochaine assemblée régulière : 12 août 2019 à 19 heures au lieu du 5 août 2019
13.3 Prochaine assemblée régulière : 9 septembre 2019 à 19 heures
13.4 Entrée en vigueur de l'horaire d'été – 24 juin 2019 – Hôtel de ville – Fermeture vendredi à 12h30
13.5 Rencontre MRC Schéma d'aménagement – Mercredi, le 10 juillet 2019 à 19 heures
13.6 Fête des générations – 10 Août 2019 au Centre Mgr Thibault de 11 hres à 15 hres

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2.0 PROCÈS-VERBAUX

215-2019

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juin 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 juin 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

216-2019

3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 5 juillet 2019

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard;
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 250 198.81 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le Maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

217-2019

3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 5 juillet 2019

CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 5 juillet 2019 transmise aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre;
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des chèques émis au 5 juillet 2019 telle que soumise au montant de 256 214.02 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le Maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

Certificat de disponibilité budgétaire

Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la Ville de Danville au 5 juillet 2019.

Josée Vendette, secrétaire-trésorière

3.3 Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier – Report en août

La directrice générale informe les membres du Conseil que le rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier sera reporté en août 2019 après la finalisation du rapport financier.

Le tout est soumis à titre d'information.

3.4 Dépôt du rapport de suivi budgétaire au 30 juin 2019

La directrice générale dépose le rapport de suivi budgétaire au 30 juin 2019.

Le tout est soumis à titre d'information.

3.5 Programme d'aide à la voirie locale – Octroi d'une aide financière

La directrice générale dépose la correspondance reçue du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordant une aide financière de 476 065 \$ pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2.

Le tout est soumis à titre d'information.

218-2019

3.6 Hockey mineur et patinage – Tarifs 2019-2020 – Adoption

CONSIDÉRANT la réception des informations relatives aux frais d'inscription aux activités de hockey mineur et de patinage artistique à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription n'augmentent pas pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville permet, à la personne qui inscrit un enfant, de payer qu'une somme de 105 \$ pour l'inscription de son enfant et paie directement auprès de l'Aréna Connie Dion d'Asbestos, à titre de subvention pour les activités non offertes sur le territoire pour chaque enfant inscrit à ces activités, une somme de 281,65 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inscription des enfants résidents sur le territoire de la Ville de Danville, au moins à temps partagé, suivant le versement d'une somme de 105 \$ par inscription, par enfant, pour la saison 2019-2020.

D'AUTORISER la directrice générale à verser à l'Aréna Connie Dion d'Asbestos une somme de 281.65 \$ par inscription par enfant pour ladite saison 2019-2020.

Pour les cours d'initiation au patin, les montants ci-avant établis sont réduits de moitié.

ADOPTÉE

219-2019


3.7 Fête des générations – Budget – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville organise la Fête des générations le 10 août prochain au centre Mgr Thibault de 11 heures à 15 heures;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 157-2019 adoptée le 6 mai 2019 autorisant la location de différents biens pour une somme de 890 \$;

CONSIDÉRANT les besoins additionnels formulés;

CONSIDÉRANT les sommes budgétées pour ce faire;

 No de résolution ou annotation	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'OCTROYER un budget additionnel de 900 \$ pour l'organisation de la Fête des générations, le tout suivant l'estimé fourni au soutien de la demande.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>3.8 Fête de la St-Jean-Baptiste – Rapport financier – Dépôt</p> <p>La directrice générale dépose le rapport financier de la Fête de la St-Jean-Baptiste. En ajoutant le temps des employés pour l'organisation et le déploiement de la fête, il en a coûté une somme de 8 500 \$ à la Ville pour cet événement. La Ville a reçu une subvention de 5 000 \$ de la Société St-Jean-Baptiste pour l'organisation de la fête de sorte que la dépense réelle est de 3 500 \$.</p> <p>Les feux d'artifice, à eux seuls, représentent une dépense de l'ordre de 2 500 \$ plus les taxes applicables.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>220-2019</p>	<p>3.9 VIVACO – Demande de crédit – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de crédit formulée auprès de VIVACO pour et au nom de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la carte de crédit doit être émise au nom d'un particulier représentant la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation à l'effet que la carte de crédit soit émise au nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Vendette, a demandé une carte de crédit ayant une limite de 5 000 \$ auprès de VIVACO pour et au nom de la Ville de Danville.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour l'émission de ladite carte.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>
<p>221-2019</p>	<p>4.1 MRC des Sources – Gestion des archives – Position de la Ville de Danville</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre reçue de la MRC des Sources pour récupérer tous les documents ayant servi à l'élaboration des rôles d'évaluation de la Ville de Danville étant en leur possession;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources est détentrice de ces documents en raison du fait qu'elle est désignée comme organisme responsable de l'évaluation foncière sur le territoire de la MRC des Sources en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces documents ont été numérisés en partie;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de numériser ceux qui ne le sont pas avant de les détruire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'INFORMER la MRC des Sources de la volonté de la Ville de Danville de récupérer une copie de la numérisation des documents par la MRC des Sources.</p> <p>D'INFORMER la MRC des Sources de la volonté de la Ville de Danville de récupérer les archives concernant le territoire de la Ville de Danville en leur possession.</p> <p>D'AUTORISER la numérisation des documents non numérisés.</p>



No de résolution ou annotation

D'AUTORISER la destruction des documents papier une fois que ceux-ci auront été numérisés, le tout suivant le calendrier de conservation de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

5.1 Urbaniste - Embauche

222-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a autorisé la demande de congé sans solde d'une année formulée par l'urbaniste, monsieur Oumar Dia, par la résolution numéro 118-2019 adoptée le 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a désigné monsieur Jordan Gagnon et madame Josée Vendette comme inspecteurs en bâtiments et inspecteurs agraires par la résolution numéro 142-2019 adoptée le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de remplacer l'urbaniste vu les faibles probabilités d'un retour de monsieur Dia;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne;
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER madame Anne-Sophie Lachance au poste d'inspectrice en bâtiment et de consultante en urbanisme de la Ville de Danville pour le remplacement de monsieur Dia. De par ses fonctions, elle est également désignée comme inspecteur agraire.

Madame Lachance bénéficiera des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Danville et sera soumise à une période de probation de 180 jours à compter du 5 août 2019.

À titre de rémunération, madame Lachance recevra le salaire du poste d'urbaniste, échelon 1.

ADOPTÉE

223-2019

5.2 Convention collective des employés municipaux – Lettre d'entente – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les discussions en cours avec le Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD);

CONSIDÉRANT les projets de lettres d'entente proposés par la partie patronale au nombre de six (6);

CONSIDÉRANT QUE trois projets de lettres d'entente ont déjà fait l'objet d'une signature entre les parties tel qu'autorisé par la résolution numéro 182-2019 adoptée le 5 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu relativement aux trois autres projets;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties quant à ces trois derniers projets;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente relative à la sécurité d'emploi;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente relative à la division Parcs, espaces verts, événements publics et bâtiments;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente relative aux heures régulières de travail à l'usine de traitement d'eau;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert;
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le Maire et la directrice générale à signer les lettres d'entente ci-avant mentionnées pour et au nom de la Ville de Danville;

D'AUTORISER la directrice générale à donner suite auxdites lettres d'entente.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-François Girardin demande où en est rendu le dossier des rues Stanley et Brochu (desserte en aqueduc et égouts). Monsieur le Maire indique que la Ville de Danville a reçu une correspondance les informant du refus du projet dans le cadre du Programme Primeau en raison du fait qu'il s'agit d'une continuation de réseau. Une invitation est lancée à la Ville de Danville de redéposer le projet dans le cadre d'un autre programme du ministère. Le Conseil n'est pas d'accord avec la réponse reçue. La directrice générale fera donc les vérifications nécessaires et formulera des recommandations au Conseil.

Monsieur le Maire indique à monsieur Girardin qu'il sera invité si une rencontre a lieu en rapport avec ce dossier.

Monsieur Daniel Pellerin informe le Conseil de la problématique d'écoulement des eaux qu'il vit avec son voisin. Il sait que la directrice générale est au courant du dossier et qu'elle est allée sur les lieux, mais il souhaite des développements.

Il a transmis une mise en demeure à son voisin, mais souhaite le soutien de la Ville pour finaliser le dossier.

Monsieur Pierre Dion informe les membres du Conseil qu'il constate la présence d'arbres de plus d'un quart de pouces dans les fossés et que le contracteur, chargé du fauchage des fossés, ne les coupe pas. Des vérifications seront faites afin de faire couper ces arbres.

Il indique que le fossé sur le Chemin de la Vallée aurait besoin d'être entretenu. Monsieur le Maire indique qu'il fait partie de la liste des travaux à faire suite à une rencontre tenue avec les représentants de secteurs pour connaître les travaux à faire dans le secteur rural de la Ville.

Monsieur Marc Savoy vient parler du projet de station de radio internet qu'il souhaite implanter sur la rue Water. Il donne plusieurs détails quant au projet et souhaite valider si ce dernier est possible en vertu de la réglementation et connaître la perception du projet par les élus. La directrice générale a fait les vérifications et le rencontrera cette semaine pour lui fournir les informations. Monsieur le Maire, Michel Plourde, souhaite qu'une discussion ait lieu avec la radio locale de la région afin d'éviter une concurrence entre les deux projets. Monsieur Savoy s'informe sur les possibilités de subvention pour son projet. Ce dernier est référé à monsieur Martin Lafleur, de la Corporation de développement économique de Danville, la MRC des Sources et la SADC des Sources.

Monsieur le Maire explique au citoyen les règles régissant les municipalités du Québec en matière de subvention pour des projets industriels et commerciaux.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

224-2019

6.1 Opérateur en traitement des eaux – Formation - Autorisation

CONSIDÉRANT les mouvements de main d'œuvre survenu cette année;

CONSIDÉRANT QU'un seul opérateur en traitement des eaux est à l'emploi de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT l'entente de prêt de personnel intervenu avec la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de former un ou deux opérateurs pour aider notre opérateur et effectuer les travaux requis sur les réseaux de la Ville;

CONSIDÉRANT les formations disponibles cet automne dans la région;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à inscrire deux employés aux formations requises pour doter la Ville de Danville d'opérateurs en quantité nécessaire pour satisfaire aux besoins de la Ville en la matière.

ADOPTÉE

6.2 Pont Craig – Ouverture - Annonce

La directrice générale informe les membres du Conseil municipal que le pont Craig est maintenant ouvert à la circulation. La réception provisoire des travaux est en cours et des correctifs seront effectués cet automne ou le printemps prochain.



No de résolution ou annotation

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été possible grâce aux efforts des citoyens et des élus pour convaincre le ministère des Transports de l'importance de la reconstruction du pont.

Le tout est soumis à titre d'information.

6.3 Énergir – Suivi de la rencontre tenue à la MRC des Sources

La directrice générale informe les membres du Conseil municipal de la rencontre tenue avec Énergir, anciennement Gaz Métro, à la MRC des Sources laquelle avait pour but d'inviter les municipalités à promouvoir l'utilisation du gaz naturel et faire connaître le réseau existant et les incitatifs disponibles au sein de l'entreprise pour desservir le territoire.

Le tout est soumis à titre d'information.

225-2019

6.4 MTQ – Appui

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-06-111 adoptée par la Municipalité de Wotton demandant au MTQ de connaître la planification quinquennale 2019-2023 en regard des travaux prévus sur le territoire de ladite municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la connaissance de cette planification permettrait aux municipalités de mieux planifier les travaux et de faire part au ministère des interventions souhaitées en regard de ces travaux avant que les plans ne soient complétés et que l'appel d'offres ait été lancé;

CONSIDÉRANT QUE la connaissance de cette planification permettrait également aux municipalités de planifier les travaux qu'elle doit effectuer sur ces tronçons de route ou à proximité;

CONSIDÉRANT QUE la connaissance de cette planification permettrait également aux municipalités de budgéter les sommes requises pour la réalisation des travaux souhaités dans lesdites emprises;

CONSIDÉRANT QUE la connaissance de cette planification permettrait une meilleure planification des travaux et réduirait les impacts ou la durée de ceux-ci sur les utilisateurs du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la résolution numéro 2019-06-111 de la Municipalité de Wotton.

D'APPUYER les demandes formulées à cette résolution pour la partie concernant la demande de communication de la planification quinquennale 2019-2023 du ministère des Transports du Québec en ce qui concerne les routes des territoires des municipalités de la MRC des Sources.

DE DEMANDER la communication de la planification quinquennale 2019-2023 du ministère des Transports du Québec concernant les routes du territoire de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Rapport des permis émis – Juin 2019

La directrice générale dépose le rapport des permis émis en juin 2019. 23 permis ont été délivrés au cours du mois de juin pour une valeur de 563 550 \$.

Le tout est soumis à titre d'information.

7.2 Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage pour ajouter l'usage industrie lourde sur le lot 4 079 639 et dans la zone ZR-37 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a adopté le Règlement de zonage numéro 146-2015 le 16 février 2016 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette adoption, le zonage autorisé pour le lot 4 079 639 est celui autorisé en zone ZR-37 soit des équipements de sécurité publique;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une entreprise industrielle sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser l'usage d'industrie lourde dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette usage ne sera aucunement nuisible au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE d'autres terrains pourraient être développés à des fins industrielles dans le secteur;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté et déposé aux membres du Conseil;

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Laroche à l'effet que lui-même, ou un autre Conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce Conseil, pour adoption le Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage pour ajouter l'usage d'industrie lourde sur le lot 4 079 639 et dans la zone ZR-37.

Ce projet de règlement modifie le zonage applicable à la zone ZR-37 afin d'y ajouter l'usage d'industrie lourde.

Ce projet de règlement est présenté aux membres du Conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du Conseil et du public.

ADOPTÉE

226-2019

7.3 Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage pour ajouter l'usage industrie lourde sur le lot 4 079 639 et dans la zone ZR-37 – Adoption du premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel a été adopté le 16 février 2016 et est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné précédemment;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté aux membres du Conseil et dont des copies sont déposées à l'intention des membres du Conseil et du public;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le 1^{er} projet de règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 d'ajouter l'usage « Industrie lourde » dans la zone ZR-37.

ADOPTÉE

227-2019

7.4 106-108, rue Water – Vétusté du bâtiment – Octroi de mandat d'expertise

CONSIDÉRANT les démarches débutées pour faire déclarer la vétusté du bâtiment sis au 106 et 108 rue Water et obtenir sa démolition auprès de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport émis par le directeur du service de sécurité incendie déclarant la dangerosité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les inspections effectuées à ce jour démontrent clairement l'impossibilité de restaurer ce bâtiment;

CONSIDÉRANT l'absence d'intérêt du propriétaire actuel des lieux de restaurer ledit bâtiment;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT la contamination constatée sur le terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire inspecter le bâtiment par un inspecteur en bâtiment spécialisé dans ce genre d'expertise pour étoffer la preuve de la Ville de Danville auprès de la cour;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels obtenus de monsieur Jocelyn Létourneau en date du 22 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER monsieur Jocelyn Létourneau, expertise en bâtiment, pour effectuer une expertise du bâtiment sis au 106-108, rue Water, à Danville le tout suivant l'offre de services professionnels déposée par ce dernier en date du 22 juin 2019.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le mandat d'expertise à intervenir avec monsieur Jocelyn Létourneau.

ADOPTÉE

228-2019

7.5 237, rue Water – Vétusté du bâtiment – Octroi d'un mandat d'expertise

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois, la Ville de Danville reçoit plusieurs informations des occupants du 237, rue Water, lui permettant de douter de l'état du bâtiment sis au 237, rue Water tant pour la sécurité des occupants que pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les visites effectuées sur les lieux ont démontré d'importantes lacunes à corriger pour assurer la sécurité des occupants et la conservation du bâtiment;

CONSIDÉRANT le départ de certains occupants;

CONSIDÉRANT le souhait du propriétaire de louer ledit bâtiment;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Danville de connaître l'état du bâtiment avant de permettre le démarrage de tout nouveau projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services requise auprès de monsieur Jocelyn Létourneau;

CONSIDÉRANT les coûts annoncés par ce dernier et communiqués aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER monsieur Jocelyn Létourneau, expertise en bâtiment, pour effectuer une expertise du bâtiment sis au 237, rue Water, à Danville le tout suivant l'offre de services professionnels proposée.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le mandat d'expertise à intervenir avec monsieur Jocelyn Létourneau.

ADOPTÉE

229-2019

7.6 Arbre-évolution – Dépôt d'un projet – Autorisation

CONSIDÉRANT le projet Arbre-évolution proposé dans le cadre du Programme de reboisement social parrainé par FSC Des Forêts pour tous pour toujours;


CONSIDÉRANT la pertinence d'étudier cet appel de projets et de présenter, s'il y a lieu, une demande d'aide financière pour reboiser certains secteurs de notre ville;

CONSIDÉRANT la date limite pour déposer un projet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets Arbre-évolution en favorisant une demande d'arbres fruitiers.

ADOPTÉE

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>7.7 Gaétan Nadeau – Demande de vérification d'un droit – Avis de la CPTAQ – Information</p> <p>La directrice générale dépose une correspondance reçue de la CPTAQ suite au dépôt d'une demande de vérification d'un droit déposé par M^e Serge Chagnon, notaire dans le dossier de monsieur Gaétan Nadeau dont la propriété est sise sur le Chemin du Roy. La demande vise à obtenir l'autorisation de démolir une résidence pour en construire une nouvelle sur le même lot, mais à un autre emplacement.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>7.8 Lot 4 835 597 – Avis d'intention de projet</p> <p>La directrice générale dépose une lettre d'intention de projet déposée à l'égard du lot 4 835 597. Cet avis informe les autorités locales de l'intention du propriétaire de devenir producteur autorisé de cannabis en vertu de la <i>Loi sur le cannabis</i>.</p> <p>Un futur bâtiment de 50 par 200 pieds sera érigé à ces fins sur la propriété.</p> <p>Le projet étant conforme à la Règlementation en vigueur, la Ville de Danville s'en remet à Santé Canada pour l'émission des permis requis pour devenir producteur autorisé.</p> <p>La Ville de Danville délivrera, pour sa part, le permis de construction du bâtiment pour autant que les normes d'implantation prévues à la règlementation en vigueur sur le territoire de la Ville de Danville soient respectées.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p>
<p>230-2019</p>	<p>8.1 Artificier – Formation – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT les divers évènements organisés par la Ville de Danville sur son territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT les besoins en artificier lors de certains de ces évènements;</p> <p>CONSIDÉRANT les demandes des citoyens pour avoir accès à des artificiers;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers serait disposée à offrir ce service pour autant qu'elle conserve les sommes facturées aux citoyens, ce avec quoi, le Conseil est en accord;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à faire former deux (2) pompiers à titre d'artificier.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>231-2019</p>	<p>8.2 Schéma de couverture de risques – Approbation</p> <p>CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC des Sources d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément aux dispositions de la <i>Loi sur la sécurité incendie</i> et selon un avis du ministre de la Sécurité publique;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a conclu en 2001 un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique;</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 14 de la <i>Loi sur la sécurité incendie</i> prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficace de l'ensemble des ressources disponibles;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la <i>Loi sur la sécurité incendie</i> prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au Schéma de couverture de risques;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'article 47 de la <i>Loi sur la sécurité incendie</i> prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre qui sera intégré au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le Schéma, conformément à l'article 10</p>



No de résolution ou annotation

de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre prévu pour la Ville de Danville et contenu au projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources qui sera déposé pour approbation auprès du ministère;

DE METTRE EN OEUVRE les actions proposées pour la Ville de Danville au plan de mise en œuvre contenu audit projet de Schéma.

DE RESPECTER les engagements souscrits par la Ville de Danville audit projet de Schéma.

D'AUTORISER le dépôt du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie auprès du ministre de la Sécurité publique pour approbation par la MRC des Sources.

ADOPTÉE

232-2019

8.3 Permis de brûlage – Directive – Adoption

CONSIDÉRANT les demandes de permis de brûlage effectuées auprès de la Ville de Danville par les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu d'émettre une directive contenant les informations relatives à l'émission desdits permis de brûlage;

CONSIDÉRANT le projet de directive soumis;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la directive concernant les permis de brûlage telle que corrigée;

D'AUTORISER la directrice générale à diffuser ladite directive et à requérir son respect par les employés municipaux.

ADOPTÉE

9.0 DEMANDES DIVERSES

233-2019

9.1 Club des Bons Amis – Travaux - Autorisation

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club des Bons Amis pour les autoriser à réaliser des travaux dans le local qui leur est loué par la Ville de Danville au Centre Mgr Thibault;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont principalement d'ordre esthétique;

CONSIDÉRANT les couleurs suggérées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER les membres du Club des Bons Amis à effectuer les travaux demandés.

D'AIDER les membres du Club des Bons Amis pour les travaux électriques et d'installation.

ADOPTÉE

234-2019

9.2 Club d'avions téléguidés – Évènement – Autorisation et dispense de services

CONSIDÉRANT la demande de services formulée par le Club d'avions téléguidés, laquelle vise l'installation de signalisation routière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est formulée pour assurer la sécurité des lieux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU



No de résolution ou annotation

D'AUTORISER la fourniture des services demandés pour l'évènement se tenant la fin de semaine des 10 et 11 août 2019.

ADOPTÉE

235-2019

9.3 Festival des Gourmands – Invitation à participer au défilé

CONSIDÉRANT l'invitation formulée par le Festival des Gourmands pour que la Ville de Danville participe au défilé;

CONSIDÉRANT les idées proposées;

CONSIDÉRANT les courts délais avant l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'ÉTUDIER la possibilité de participer au défilé du Festival des Gourmands.

ADOPTÉE

9.4 Table de concertation des Aînés des Sources – Calendrier répertoire – Soutien financier

La directrice générale dépose la demande de soutien financier déposée par la Table de concertation des Aînés des Sources pour la préparation de leur calendrier répertoire annuel.

La Ville de Danville ne souhaite pas participer à la réalisation de ce calendrier.

236-2019

9.5 CSSS des Sources – Vins et fromage – 26 octobre – Invitation

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du CSSS des Sources pour participer au Vins et fromage qui se tiendra le 26 octobre prochain au Centre O³;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville participe annuellement à cet évènement qui vise à amasser des fonds pour la santé de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'achat de quatre (4) billets pour le Vins et fromage du CSSS des Sources au montant de 70 \$ du billet.

ADOPTÉE

9.6 Cahier spécial Asbestos et sa région – Participation

La directrice générale dépose l'invitation de La Tribune pour participer au cahier spécial d'Asbestos et sa région.

Les membres du Conseil en prennent acte et monsieur le Maire, Michel Plourde, fera des démarches auprès du Maire d'Asbestos pour valoriser la région.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Claude Allison demande où en est rendu le dossier d'installation des bornes électriques. La commande a été passée et les bornes seront installées cet automne.

Monsieur le Maire indique qu'une borne sera installée par la MRC des Sources et une autre par la Ville. Village-Relais procèdera également à l'installation d'une borne additionnelle.

L'an prochain, une autre borne sera installée à l'Hôtel de Ville.

Monsieur Allison souhaite souligner le bon travail au niveau des travaux publics et remercie monsieur Laroche pour son travail. Il félicite également madame Vendette, directrice par intérim des travaux publics.



No de résolution ou annotation

Monsieur Daniel Saurette désire déposer une plainte relativement à l'entretien des chemins de campagne. Il souhaiterait que nous ne grattions pas les routes si elles n'en ont pas besoin pour éviter de faire de la poussière. Il souhaiterait également que l'abat-poussière soit appliqué dès que les routes sont grattées pour éviter que son soya soit sali.

Il souhaite également que de la pierre soit étendue sur le Chemin Vallée.

Monsieur le Maire lui explique le fonctionnement de l'entretien des chemins de campagne. Il lui précise que l'abat-poussière sera étendu la semaine prochaine et que le Conseil prend note de ses récriminations. Par ailleurs, le territoire est vaste et tout ne peut être fait en même temps. Monsieur Laroche explique également au citoyen que des rencontres ont lieu avec les représentants de secteurs et qu'un suivi, beaucoup plus rigoureux, des travaux est effectué. Un membre du comité des citoyens, monsieur Ricky Bushey, abonde dans le même sens que monsieur Laroche et donne des informations additionnelles sur le fonctionnement dudit comité.

Les citoyens sont invités à communiquer avec leurs représentants de secteurs ou avec la Ville au numéro général pour déposer leurs demandes et un suivi sera effectué selon l'horaire des travaux et l'urgence de ceux-ci.

Un citoyen indique que plusieurs routes doivent également être pavées. Le Conseil en est conscient et doit planifier les travaux en fonction des sommes disponibles et de la priorisation établie. Tout ne peut être fait en un an, tant physiquement que monétairement.

Il serait apprécié que le Chemin Noble soit gratté à nouveau, car plusieurs trous sont apparus.

Les membres du Conseil rappellent aux citoyens qu'ils sont conscients que les routes ont été éprouvées cet hiver et que les pluies abondantes ne facilitent pas leurs entretiens. L'équipe de la Ville fait tout en son pouvoir pour améliorer les choses. Plusieurs changements s'opèrent et il faut faire confiance aux employés du service des travaux publics. Cela étant dit, nous ne pourrions assurément tout corriger cette année, mais l'équipe municipale travaille fort pour améliorer les choses.

10.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les rapports des membres du Conseil indiqués à l'ordre du jour sont déposés.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour que chaque membre du Conseil puisse faire état d'un point important réalisé pendant le mois.

Tous les membres du Conseil s'expriment. Madame Nathalie Boissé profite de l'occasion pour souligner le départ à la retraite d'un employé fort apprécié au STC des Sources, soit monsieur Serge Boislard.

Monsieur le Maire du Conseil profite de l'occasion pour annoncer aux citoyens que la MRC des Sources a procédé à l'embauche d'une ressource pour faire l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC des Sources. Ne soyez donc pas surpris si vous voyez quelqu'un prendre des photos de nos superbes bâtiments patrimoniaux.


12.0 VARIA

Aucun point n'est traité.

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

Le Maire et les Conseillers font état des événements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.

La prochaine assemblée sera le lundi, 12 août 2019 à 19 heures au lieu du 5 août 2019, tel que mentionné initialement sur le calendrier des séances.

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Un citoyen demande que l'on ajoute une signalisation pour bifurquer l'entrée de la rue Taylor. Les gens entrent dans la rue beaucoup trop rapidement et il y a de jeunes enfants.</p> <p>Un projet pilote sera effectué cet été et nous verrons l'impact de celui-ci à l'automne.</p>
	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le Maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire.</p>
<p>237-2019</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 21 h 10.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette